

Envoi par courriel et par télécopieur :

Québec, le 15 octobre 2012

Monsieur Alain Renaud
Coordonnateur - Projets spéciaux
Direction générale
Ville de Gatineau
Maison du Citoyen
C. P. 1970, succ. Hull
Gatineau (Québec) J8X 3Y9

Objet : Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier à Gatineau
(Questions^{nos} 1 à 18 du 15 octobre 2012)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 1^{er} et 2 octobre derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions que vous trouverez en annexe.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, **soit d'ici le 17 octobre prochain** compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 30 octobre 2012.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j. Annexe de questions

Annexe : Questions au promoteur

1. Dans l'étude d'impact, les figures de l'annexe J montrent les espaces de stationnement en rue de façon continue. Or, dans la portion ouest du projet, il existe de nombreuses entrées privées pour le stationnement de véhicules. Pourriez-vous nous fournir une figure plus détaillée montrant simultanément les emplacements des stationnements en rue ainsi que les entrées privées?
2. Avez-vous évalué le nombre de cases de stationnement présentement utilisées par les résidents situées sur le côté sud de la rue Jacques Cartier? De ce nombre, combien n'ont pas de places de stationnement aménagées sur leur terrain du côté nord?
3. Avez-vous procédé à l'évaluation du nombre de propriétés qui auraient à aménager leur terrain de façon à avoir un accès sur la voie de desserte en arrière-lot? De ce nombre, combien ne pourraient pas se relier à cette voie de desserte, soit par ce que la pente serait trop élevée, soit à cause de l'existence d'une courbe ou par la non-contiguïté de leur lot à cette voie de desserte? Selon votre analyse, si une propriété ne peut être reliée à cette voie de desserte et que sur cette propriété aucun aménagement de stationnement n'est possible, prévoyez-vous offrir comme compensation?
4. Quel est le débit de circulation à partir duquel un feu de circulation pour traversée des cyclistes serait-il nécessaire à l'intersection de la future piste multifonctionnelle et la rue Saint-Louis ? (Transcription de la séance du 2 octobre à 13h30, DT2, p. 11)
5. Vous mentionniez en audience que les travaux d'aménagement à l'intersection Gréber-Jacques Cartier ne font pas partie du projet de réaménagement de la rue Jacques Cartier, mais que, « nonobstant cet élément-là, la ville dans d'autres projets, viendra potentiellement améliorer l'intersection. À quels projets faisiez-vous allusion ? Mis à part la voie de refuge pour virage à gauche sur Gréber, quelles sont les mesures concrètes reliées à la sécurité des cyclistes et des piétons qui ont été mises en œuvre dans le projet réalisé l'été dernier à cette intersection ? (Transcription de la séance du 2 octobre à 13h30, DT2, p. 12)
6. Le virage à gauche en direction nord-sud sur Gréber vers la rue Jacques Cartier est-il permis seulement pendant les périodes hors pointe ? (Transcription de la séance du 2 octobre à 19h00, DT3, p. 27)
7. Quels sont les usages qui seront permis sur le sentier multifonctionnel ?
8. Quelle est la largeur de la voie de desserte en arrière-lots ?
9. Veuillez nous transmettre le Plan de développement du réseau cyclable de la ville de Gatineau que cite M. Gaétan Provencher (Transcription de la séance du 2 octobre à 13h30, DT2, p. 12)

10. Veuillez nous faire parvenir les débits cyclistes les plus récents, établis aux intersections Gréber-Jacques Cartier et Jacques Cartier-Saint Louis.
11. Veuillez nous transmettre la ventilation des coûts des grands éléments du projet comprenant le scénario retenu pour l'excavation des sols contaminés.
12. Veuillez nous communiquer le résultat de votre investigation sur la fonctionnalité des installations sanitaires existantes dans le parc La Baie.
13. Pour quelles raisons les points de mesure du bruit ambiant dans la zone d'étude ont été disposés du côté sud (du côté de la rive) plutôt que du côté des résidences et des commerces?
14. Le tableau synthèse du potentiel faunique de la zone d'étude ne précise pas, pour chacun des groupes fauniques la valeur de l'habitat (PR3.1, tableau 5.20). Pouvez-vous nous ajouter cette valeur pour chaque groupe?
15. Veuillez SVP identifier la colonie de Matteucie-fougère à l'autruche identifiée dans la zone d'étude ? (Il semble y avoir une contradiction entre la zone H-05-217, figure 19, annexe A et la zone FpEaPd (Frênaie de Pennsylvanie à érable argenté et peuplier deltoïde) de la figure 7B, annexe A, censée abriter la plante).
16. Quelles sont les mesures d'atténuation ou de compensation prévues pour l'éventuelle précarité du Bident discoïde après les travaux? « Le bident discoïde a été localisé sur la berge de la rivière des Outaouais, immédiatement à l'est de la rue du Prince-Albert. Actuellement, cette espèce végétale n'est pas menacée, mais les travaux de consolidation ou de stabilisation de la berge pourraient rendre précaire sa présence dans le secteur riverain de la rue Jacques-Cartier » (PR3-1, 8.1.10, p.220).
17. La ville a mentionné avoir vendu une partie du terrain cédé par la CCN. Quel a été le prix obtenu? Quand compte-t-elle vendre la partie invendue?
18. Dans le volume principal de l'étude d'impact (PR3.1), à la page 148, il est mentionné que dans le secteur de l'église et en lien avec le Quai des Artistes, des travaux de reconfiguration du stationnement existant sont prévus. Combien de places de stationnement sont prévues? Quelle sera la réglementation visant ce stationnement?